

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Et **Provence Business Angels**, représenté par son Président, Monsieur Patrick SIRI, Hôtel Technologique – BP 100 – Technopôle de Château-Gombert - 13382 MARSEILLE CEDEX 13.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Provence Business Angels est un réseau associatif composé d'une quarantaine d'entrepreneurs/investisseurs privés.

Affilié au réseau national France Angels, il a été labellisé par le MINEFI en 2007. Aujourd'hui, il existe 70 réseaux de Business Angels répartis dans les différents départements de France.

Un Business Angel est un chef d'entreprise ou un manager en activité ou non, qui investit sur ses fonds propres par le biais d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une entreprise.

Les Business Angels interviennent sur la phase la plus critique et risquée de la chaîne du financement, celle de l'amorçage, avec des tickets d'investissements de 50 000 à 500 000 euros. Les Business Angels ont tous un profil managérial ou entrepreneurial et apportent aux porteurs de projet en plus de leur investissement, un accompagnement humain, des compétences, un réseau...

Les 3 grandes missions du réseau Provence Business Angels sont :

- la mise en relation entre investisseurs/entrepreneurs et porteurs de projet en recherche de fonds propres,
- le recrutement de nouveaux Business Angels,
- la contribution au développement économique local en encourageant le développement des entreprises et de l'emploi.

Le bilan de Provence Business Angels en 2012 :

- 40 membres
- 120 projets étudiés,
- 39 instruits et 19 présentés,
- 7 projets financés pour un total de 501 000 d'euros
- 250 participants aux 2 Angels Café organisés
- La dynamique du fond CPBA qui permet d'abonder les investissements des Business Angels et de boucler les tours de tables (dotation de CPBA : 1 200 000 euros apportés par des acteurs privés comme SMC et Viveris)

Les objectifs de Provence Business Angels pour 2013 :

- structurer d'avantage le réseau afin de l'ancrer dans le territoire économique local,

- multiplier les actions de promotion auprès des investisseurs potentiels et des porteurs de projets.

Pour répondre à cet objectif, un programme d'animation est proposé en 2013 avec les « Angels Cafés ».

Ces événements organisés sur un format 19h/21h s'adressent à des chefs d'entreprises/créateurs et investisseurs et ont pour objectif de favoriser l'accès au financement de projets. Ils sont répartis en 3 temps forts : un débat autour d'une thématique liée au financement, du « réseautage » et des rendez-vous programmés.

Dans le cadre de sa politique de développement économique fondée sur l'économie de la connaissance, Marseille Provence Métropole soutient ce type d'actions qui favorisent le développement et l'ancrage territorial d'activités sur son territoire.

Il est proposé en 2013, la subvention de 8 000 euros pour l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole.

Article 2 : Les engagements de Provence Business Angels

Provence Business Angels s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion de son programme d'animation et en particulier :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Communauté Urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel du programme d'animation s'élève à 20 000 euros.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 8 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 8 000 euros s'effectuera par mandat administratif en deux fois (deux fois 4 000 euros) à la fin de chaque manifestation, sur présentation d'une lettre d'appel de fonds et au vu des documents comptables certifiant leur réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de Provence Business Angels de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté Urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation du programme d'animation, une subvention d'un montant de total de 8 000 euros, en deux fois après chaque manifestation.

Le montant de la subvention attribuée à Provence Business Angels sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de Société Marseillaise de Crédit :

Banque	Guichet	Compte	Clé
30077	04900	17968800200	18

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour Provence Business Angels
Le Président

Eugène CASELLI

Patrick SIRI